

Mis à jour le 2 juin 2009 à 05:15

Publié le 2 juin 2009 à 06:00

SNCB

Concurrence tarifaire avec le Grand-Duché

Jeudi dernier, plusieurs représentants des forces vives de la Province ont participé comme prévu à une réunion à la direction de la SNCB à Bruxelles afin d'obtenir des explications par rapport à la nouvelle offre tarifaire que propose l'État Luxembourgeois sur son réseau de transport public.

L'avenir

MM. Ambroise et Demoulin étaient là pour les Amis du Rail, ainsi que M. Thiry bourgmestre de Virton, M. Dondelinger bourgmestre d'Aubange, M. Wauthoz représentant de M^{me} Tilmans, M. Fourny député wallon ainsi que M. Even représentant le député fédéral Perpète. Tous ont été reçus par Michel Jadot, directeur général-Voyageurs international à la SNCB.

Rappelons l'origine du problème. Depuis le 1^{er} mai dernier, l'État luxembourgeois propose un abonnement tous réseaux pour la modique somme de 280 par an.

Cette offre très concurrentielle fait craindre, aux forces vives du sud de la province, que les navetteurs se rendent directement chez nos voisins pour prendre le train et de ce fait, ne délaissent notre propre réseau comme la ligne 165 (Virton-Rodange-Luxembourg), dont la réouverture date seulement de 2007.

Si l'État luxembourgeois a bien annoncé cette nouvelle offre, il était difficile pour les associations et représentants luxembourgeois de savoir à qui elle pourrait bénéficier et quelles seraient les modalités pour pouvoir bénéficier de cet abonnement à tarif très avantageux.

Initiative de l'État grand-ducal

M. Jadot a tout d'abord insisté sur le fait que cette offre n'émane en rien des chemins de fer luxembourgeois, mais bien de l'État luxembourgeois lui-même qui via cet avantage, espère convaincre un maximum de travailleurs d'emprunter le réseau des transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail.

Pratiquement, il revient donc aux entreprises luxembourgeoises intéressées par la formule de proposer ce type d'abonnement, au tarif qu'elles souhaitent, à leurs travailleurs.

Il est dès lors important de souligner que ce type de titre de transport ne pourra pas être délivré dans les gares luxembourgeoises et de ce fait ne pourra pas être acheté par tout un chacun.

Il est établi qu'à l'heure actuelle seules deux entreprises luxembourgeoises ont fait l'acquisition d'une telle formule pour leurs travailleurs.

Si des apaisements ont été apportés sur ce point, les élus présents autour de la table ont tout de même souligné l'importance, pour le futur, d'arriver à trouver un accord avec l'Etat luxembourgeois afin que les entreprises de ce pays, qui recrutent des travailleurs frontaliers, s'engagent à prendre en charge les frais de déplacements de ces travailleurs dans leur pays d'origine.

Différentes initiatives parlementaires et personnelles vont être prises dans ce sens afin de sensibiliser les autorités compétentes à ce sujet. Cette question devrait être inscrite à l'ordre du jour d'un prochain sommet prévu pour septembre, qui réunira nos ministres fédéraux et leurs homologues luxembourgeois.